Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_66-DE

VILLE DE BILLY-MONTIGNY

L'an deux mille vingt-six, le 03 OCTOBRE à 10 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Yanis GAUDILLAT Maire, suite à la convocation en date du 25 SEPTEMBRE 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Arrondissement de Lens

Etaient présents :
M. GAUDILLAT Yanis, Maire
Mesdames DURIEZ-GUICHARD Lisa, MURTAS Cynthia, DE LOOZE Marie-Noëlle, Adjointes.
Messieurs BEVAN Geoffrey, GRISCHKO Benjamin, DARDENNE Jérôme, Adjoints.
Mesdames BRUNELLES Séverine, FAMIL Martine, FLAMENT Brendy, FOURNIER Angélique, OLIVIER Séverine, RUDOLPH Sabine, Conseillères Municipales.
Messieurs CAILLUYERE Joël, CAUDRELIER Jean-Michel, DUBOIS Frédéric, MARECHAL Christophe, STACHOWIAK Corentin, DEWASMES Régis, MILLIEN Alexandre, TRONI Bruno, Conseillers Municipaux.

Excusés :
Monsieur FLAMENT Ludovic (pvr à M. DARDENNE Jérôme), Adjoint.
Messieurs DESPLANQUES Michel (pvr à M. BEVAN Geoffrey), FOURNIER David (pvr à M. GRISCHKO Benjamin), Conseillers Municipaux.
Mesdames LOY Virginie (pvr à Mme BRUNELLES Séverine), BRIKI Fadila (pvr à TRONI Bruno), MEGUEULLE Nathalie (pvr à M. MILLIEN Alexandre), Conseillères Municipales.

Absentes :
Mesdames ZIMOLAG Magdalena, MOPTY Aurore, Conseillères Municipales.

Secrétaire de Séance : Madame BRUNELLES Séverine.

DEL 26-66 : MISE EN PLACE DE LA BILLETTERIE A THEATRE MUNICIPAL EDMOND TANIERE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite à l'inauguration du Théâtre Municipal Edmond Tanière, le 02 Octobre 2026, une programmation culturelle variée va être proposée.

Il convient donc de fixer le prix des billets d'entrée.

Monsieur le Maire propose 3 catégories (A, B, C), suivant le tarif de la prestation artistique :

- Catégorie A : prestation inférieure à 4999 € TTC
- Catégorie B : prestation entre 5000 € et 9999 € TTC
- Catégorie C : prestation supérieure à 10000 € TTC.

Dans chaque catégorie, un tarif plein (TP : 100 % du tarif), un tarif réduit (TR : 70 % du tarif), et un tarif jeune (TJ : 50 % du tarif).

Cela donne donc :

- Catégorie A : TP = 10 € / TR = 7 € / TJ = 5 €
- Catégorie B : TP = 20 € / TR = 14 € / TJ = 10 €
- Catégorie C : TP = 35 € / TR = 24,5 € / TJ = 17,5 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_66-DE

A savoir que le tarif réduit concerne les jeunes de 18 à 25 ans, les plus de 60 handicap et les agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Valider ces différents tarifs
- Les mettre en place dès la saison culturelle 2026/2027

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 05 OCT. 2026

Et publication ou notification du : 06 OCT. 2026

A BILLY-MONTIGNY, le 05 OCT. 2026

Signé électroniquement par : Yanis GAUDILLAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Maire de la ville de BILLY MONTIGNY
#Signature#

MAIRIE DE BILLY-MONTIGNY (P.de-C.)